



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Véronique RUDAZ, adjointe

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018
2. Rénovation de la mairie : suivi
3. Attribution du prix du 700^{ème}
4. Parascolaire : subvention aux familles
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Rénovation de la mairie : suivi

Le maire rappelle que les séances de chantier ont lieu tous les lundis matins. Le service des sites (SMS) a jugé que la marquise prévue au-dessus de la rampe d'entrée du bâtiment était trop lourde et a donc demandé que 2 petites marquises soient posées, uniquement au-dessus de chaque porte d'entrée. En outre, était souhaité que la porte à double battant de l'entrée principale soit remplacée par une porte à un seul battant. Estimant que ces modifications ne convenaient pas et que l'autorisation de construire ne mentionnait aucun commentaire à ce sujet, le SMS a été avisé que nous maintiendrons la marquise sur toute la longueur, ainsi que des portes d'entrée identiques à celle d'aujourd'hui.



Hubert Dethurens ajoute que le rapport de l'acousticien, transmis au CM, confirme que la moquette apportera un meilleur confort phonique dans la salle du Conseil. Il précise, en outre, que le plancher s'est révélé en très mauvais état ; aussi, il a été décidé de couler une fine chape (plus-value estimée à CHF 20'000.00).

Bradley Stillwagon présente l'échantillon du matériau de façade choisi pour le mobilier de cuisine. Sa couleur rouge ne récolte pas tous les suffrages ! Notre architecte, quant à lui, apprécie ce choix audacieux qui créera un contraste de couleur intéressant dans la salle du Conseil, par ailleurs très sobre. Pour permettre aux conseillers de mieux se projeter, il sera demandé au cuisiniste de proposer une illustration en 3D. Thierry Arn estime que les choix sont faits trop rapidement et déplore de n'avoir pas eu l'occasion de donner son avis. Le maire lui rappelle que chaque conseiller est invité à venir prendre part aux séances de chantier du lundi matin. Concernant les choix des matériaux, chacun est le bienvenu, dans la mesure du possible ; le conseil sera informé des prochaines dates.

Hubert Dethurens explique que du WIFI sécurisé sera installé dans la mairie mais limité au strict usage du CM, sur demande du SIACG, avec un mot de passe spécifique qui ne devra pas être divulgué. Une offre de WIFI extérieur a été rejetée, car trop onéreuse. Le WIFI public, qui requiert une connexion sécurisée avec un enregistrement au moyen d'un code, nécessiterait également du matériel supplémentaire, une configuration et des coûts de maintenance et d'abonnement annuels. Aussi, Hubert Dethurens se demande s'il est pertinent de proposer un WIFI public dans la salle au rez de la mairie qui sera utilisée principalement par les sociétés locales. Dominique Pascual explique que, lors des séances de comité du jardin d'enfants, le WIFI est nécessaire car chacun apporte son ordinateur ou sa tablette. Stéphane Grobéty propose de se renseigner car il estime qu'une solution moins onéreuse et plus simple, tout en restant sécurisée, peut être trouvée.

Concernant le carrelage avec motifs, choisi pour les sanitaires et montré au CM lors de la dernière séance, le prix étant finalement exorbitant et largement hors budget (CHF 380.-/m² au lieu de CHF 60.-/m²) un nouveau carrelage, gris clair, a été choisi.

Jean-Pierre Gantner encourage les conseillers à passer visiter le chantier. Les parois définissant les futurs espaces au 1er sont en train d'être installées et la rampe devant la mairie sera coulée ces prochains jours. Il ajoute que finalement la rampe sera accessible par 2 marches.

3. Fonds du 700^{ème}

Le maire rappelle les conditions d'octroi de ce fonds et présente le dossier du candidat, M. Hugo Lopes, qui souhaite participer au prochain Paris-Dakar en moto.

Après un tour de table, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'attribuer le prix du 700^{ème} d'un montant de CHF 1'000.00 à ce projet.



4. Parascolaire : subvention aux familles

Hubert Dethurens explique qu'actuellement aucune subvention n'est accordée aux familles pour les cuisines scolaires. Toutefois, une demande étant parvenue à Soral, il semble nécessaire d'anticiper une éventuelle requête à Laconnex. Le GIAP, dont le formulaire de calcul est présenté pour l'exemple, accorde des subventions uniquement sur le prix de l'encadrement, qui s'élève à CHF 3.50 par jour pour Laconnex. Cette aide est calculée sur la base de l'avis de taxation fiscale qu'il serait délicat de demander aux familles concernées. L'octroi des subsides assurance maladie en fonction du RDU pourrait aussi servir de base.

Après discussion avec le CM, Hubert Dethurens remercie donc la commission Aide sociale, présidée par Dominique Pascual, de bien vouloir étudier la question.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Chantier de l'Impasse des Jumelles* : le maire informe le CM que les travaux de construction des trois maisons jumelées ont débuté. Il regrette que l'accès des camions par le chemin des Reblets n'ait pas été possible, car des propriétaires privés ont refusé d'entrer en matière. Les camions traversent donc tout le village jusqu'au chemin des Quarts, d'où un cheminement provisoire, à travers champs, les conduit au chantier. Des horaires d'interdiction de circulation ont dû être mis en place afin d'éviter que les camions ne circulent sur la route du Coteau et devant l'école aux heures d'entrées et de sorties des enfants, mais il est compliqué de les faire respecter. Thierry Arn suggère que les camions empruntent la route par les vignes. Hubert Dethurens lui rappelle que cette route est interdite à la circulation des poids lourds. Une fois le chantier terminé, les futurs propriétaires accéderont à leur maison par l'Impasse des Jumelles.
- ❖ *Référendum* : Hubert Dethurens rappelle qu'un comité référendaire « Non à la zone industrielle d'Athenaz » a lancé une récolte de signatures, suite à la loi votée par le Grand Conseil déclassant la gravière Maury. Il relate avoir donné son accord à inclure Laconnex parmi les référendaires, suite au vote majoritaire du CM consulté par mail et par téléphone.
- ❖ *Centrale photovoltaïque – stade* : Les SIG viennent de nous faire parvenir une nouvelle proposition de contrat de rachat du courant que le maire n'a pas encore eu l'occasion d'étudier. Dans l'intervalle, Hubert Dethurens rappelle que le contrat d'entretien étant annulé, la centrale ne coûte plus rien. Tenus par la loi de continuer à produire, nous aviserons si des travaux sont nécessaires. Stéphane Grobéty suggère d'installer des bornes pour charger des voitures ou des batteries pour stocker l'énergie produite. Hubert Dethurens espère un changement de la loi qui permettrait d'utiliser l'électricité produite sur un autre bâtiment, la mairie par exemple. Il précise qu'il tiendra le conseil informé de l'évolution de ce dossier.
- ❖ *Baux des terrains agricoles* : le maire annonce que les agriculteurs/viticulteurs seront convoqués en 2019 pour renouveler les baux des terrains agricoles. Il est heureux d'annoncer que Julien Läng a accepté de reprendre les baux de son père.



6. Divers

- ❖ *Cadeau pour les aînés* : depuis plusieurs années, nos aînés ayant renoncé à leur cadeau de fin d'année en faveur d'une association, le maire sollicite l'avis du CM pour savoir si, après avoir soutenu notre centre de formation du Burkina Faso l'an dernier, nous pourrions soutenir à nouveau l'association Voix Libres. Le CM approuve cette proposition.
- ❖ *Salubrité dans les vignes* : le maire fait part d'un mail envoyé par Christine Läng, qui déplore que les vignes du Coteau de la Feuillée soient envahies par les plastiques et autres déchets. Hubert Dethurens souhaite que les vigneronns montrent l'exemple et ramassent les protections en plastique, protégeant les jeunes plants de vigne contre les lièvres, une fois qu'elles ne sont plus utiles. Un courrier sera envoyé aux vigneronns. Laurent Thévenoz explique que certaines de ces protections se décomposent et sont dispersées par le vent.
- ❖ *Jardin d'enfants* : Dominique Pascual relate que le comité du jardin d'enfants se réunit une fois par mois et a encore beaucoup de travail. Le comité reste très motivé, un nouveau comptable et un nouveau secrétaire ont été élus lors de l'Assemblée générale. Le président actuel démissionnera l'année prochaine, n'ayant plus d'enfant au jardin d'enfants. Hubert Dethurens remercie et félicite tous les membres du comité pour leur engagement et le travail accompli. Etant donné la charge de travail, il s'interroge quant à la pertinence d'une éventuelle rémunération, par une prime par exemple, du comptable et du secrétaire. Il propose d'en discuter avec Soral.
- ❖ *Crèche d'Aire-la-Ville* : Thierry Arn souhaite savoir si Laconnex a bien réservé des places dans cette future crèche. Hubert Dethurens confirme avoir informé Aire-la-Ville de notre volonté de réserver 2 places à louer dans cette crèche.
- ❖ *Croix du Four-Banal* : Laurent Thévenoz s'inquiète de la solidité du socle de la croix. Un contrôle sera effectué.
- ❖ *Dates des CM du 1^{er} semestre 2019* : 21 janvier, 11 février, 18 mars, 15 avril (présentation des comptes 2018), 13 mai (approbation des comptes 2018) et 17 juin.

10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H40.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale